

Aide pour écrire des amendements à la proposition de Stratégie pour le Scoutisme & au Plan Triennal Mondial

A la Conférence Mondiale du Scoutisme, les OSN vont devoir examiner la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme (Vision 2023) et le Plan Triennal Mondial 2014-2017. L'information suivante s'applique spécifiquement aux deux documents, ceux-ci étant étroitement liés. D'autre part, c'est la première fois qu'un Plan Triennal est soumis à la Conférence pour examen.

De quelle manière faut-il aborder ces documents ?

La Stratégie pour le Scoutisme est une vision à long terme pour le Mouvement (« Où devrions-nous en être dans 9 ans ? ») et le Plan Triennal est un plan général pour le Comité Mondial du Scoutisme, couvrant les trois prochaines années. Il est utile de se souvenir de cela au moment de lire les documents.

Comment ces sujets seront-ils abordés à la Conférence ?

Les deux propositions seront présentées en séance plénière et discutées en sessions en petits groupes, avant d'être soumises au vote de la Conférence.

Nous souhaitons proposer un amendement à la Stratégie pour le Scoutisme ou au Plan Triennal – comment devons-nous procéder ?

Les Règles de Procédure Interne de la Conférence permettent de soumettre un amendement jusqu'au moment où la Résolution est soumise au vote de la Conférence. Cependant, de nombreuses OSN veulent avoir une vue d'ensemble des amendements proposés, afin de les examiner à l'avance. C'est pourquoi le Comité des Résolutions proposera deux documents en ligne des propositions d'amendements qu'il recevra pour les Résolution C - Plan Triennal ; et F - Stratégie pour le Scoutisme.

Document 1 – Ensemble des propositions d'amendements au Plan Triennal (<http://goo.gl/O3naLv>)

Document 2 – Ensemble des propositions d'amendements à la Stratégie pour le Scoutisme (<http://goo.gl/v8E5SI>)

Ces deux documents seront mis à jour au fur et mesure que des amendements seront soumis. Si le Comité des Résolutions identifie des propositions d'amendements qui sont similaires, il encouragera alors la discussion entre les OSN concernées, de la même manière qu'il le fait pour les propositions de résolutions.

Les amendements qui doivent être inclus dans ces documents de vues d'ensemble devront de préférence être soumis au Comité des Résolutions par e-mail à strategy@scout.org. Un cybercafé se trouve à côté de la salle plénière pour les OSN qui n'ont pas accès à un ordinateur. Si vous désirez soumettre votre proposition d'amendement sur une copie-papier, merci de contacter Kristin Frilund au bureau du Bureau Mondial du Scoutisme. Afin de nous assurer que les propositions d'amendements soient bien incluses dans les documents de vues

ensemble, et pour faciliter le processus de vote vendredi, les OSN sont encouragées à soumettre leurs amendements **avant le jeudi 14 août à 13h00**. Veuillez noter que les documents de vues d'ensemble disponibles en ligne ont uniquement un caractère informatif ; que les amendements devront faire l'objet d'une confirmation de la part des OSN qui les proposent à la session des Résolutions, et qu'ils devront être secondés par une autre OSN. D'autre part, ce service fourni par le Comité des Résolutions ne doit pas limiter les OSN dans leur capacité à soumettre des amendements jusqu'au moment où les résolutions sont proposées au vote.

Nous aimerions proposer un changement des objectifs liés à la Stratégie pour le Scoutisme – comment devons-nous procéder?

Les objectifs ne font pas partie de la Stratégie pour le Scoutisme « officielle » ; et ne seront, de fait, pas soumis au vote de la Conférence à proprement parlé. Les commentaires portant sur ces objectifs, tels qu'exprimés lors des sessions en petits groupes (ou plus tôt, lors des contributions des OSN), seront cependant tous inclus dans un rapport qui sera remis au nouveau Comité Mondial du Scoutisme. Ainsi, il pourra être examiné lors du développement des nouveaux Plans Triennaux, et lors de la mise en œuvre du plan 2014-2017. Vous pouvez également relire la proposition de Plan Triennal 2014-2017 : est-ce que votre proposition de changement/d'activité s'y trouve déjà ? Si non : est-ce qu'il/elle y trouverait plus sa place?

Les deux sessions sur la Stratégie pour le Scoutisme et sur le Plan Triennal sont après l'échéance fixée pour soumettre des résolutions – comment est-ce que cela affectera le processus ?

Plutôt que de soumettre de nouvelles résolutions, nous vous encourageons à soumettre vos changements de la Stratégie pour le Scoutisme et du Plan Triennal sous la forme d'amendements aux résolutions proposées. Ainsi, cela ne posera aucun problème.

Mon OSN a utilisé l'Intranet pour faire part d'un retour sur la proposition de Stratégie pour le Scoutisme. Comment est-ce que ce retour a été pris en compte ? Est-ce que ce retour est considéré comme une proposition d'amendement ?

Non, ce retour n'est pas considéré comme une proposition d'amendement. Tous les commentaires ont été relus par le Groupe de travail « Notre chemin stratégique » du Comité Mondial du Scoutisme. Ils ont ensuite été adressés sur le forum de discussion de l'Intranet de scout.org ; et ils seront inclus dans la session en petits groupes. Si une OSN souhaite transformer son retour en amendement, celui-ci doit être proposé comme tel.